



ORGANIZATION OF  
AFRICAN UNITY

Secretariat  
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الأفريقية

السكرتارية  
ص. ب. 3243

ORGANISATION DE L'UNITE  
AFRICAINNE

Secretariat  
B. P. 3243

Addis Ababa / أديس ابابا

CM/1130(XXXVII)

ORIGINAL : ANGLAIS

CONSEIL DES MINISTRES  
TRENTE-SEPTIEME SESSION ORDINAIRE  
15 - 21 JUIN 1961  
NAIROBI - KENYA

RAPPORT DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE  
SUR L'ASSISTANCE AUX REFUGIES

RAPPORT SUR LA CONFERENCE INTERNATIONALE SUR L'ASSISTANCE  
AUX REFUGIES EN AFRIQUE TENUE A GENEVE DU 9 AU 10 AVRIL 1981

1. En application de la Résolution 37/21 de l'Assemblée Générale de l'ONU en date du 20 Novembre 1979, une réunion regroupant les représentants de l'Organisation de l'Unité Africaine et des organismes du système des Nations Unies, s'est tenue du 5 au 7 Juin 1980 à Nairobi, Kenya. Lors de cette réunion l'OUA s'est félicitée du succès enregistré, par le HCNUR dans la mobilisation d'une assistance accrue au titre des programmes en faveur des réfugiés. Elle a toutefois exprimé sa préoccupation devant l'insuffisance des ressources financières que la Communauté Internationale accorde normalement aux réfugiés africains. Devant ce fait, l'OUA avait clairement fait savoir qu'elle prendrait l'initiative de demander la convocation d'une Conférence Internationale sur les réfugiés en Afrique.

2. Par la suite, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA ont, lors de leur dix-septième Session Ordinaire tenue l'année dernière à Freetown, adopté en faveur des réfugiés africains la résolution suivante:

"invitait le Secrétaire Général de l'OUA, en collaboration avec le Secrétaire général de l'ONU et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés, à entrer en contact avec les organisations gouvernementales et non-gouvernementales ainsi que les gouvernements des pays susceptibles d'offrir des contributions en vue d'étudier la possibilité de tenir sous les auspices de l'ONU, une conférence sur les annonces de contributions en faveur des réfugiés africains." (1)

3. L'ECOSOC s'est vivement félicité de cette résolution et l'a appuyée lors de sa réunion tenue en Juillet 1980 à Genève. Au cours de cette réunion, l'ECOSOC a demandé au Secrétaire Général de l'ONU, en collaboration avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés d'entrer en contact avec le Secrétaire Général de l'OUA pour trouver les voies et moyens appropriés de convoquer une Conférence d'annonces de contributions en faveur des réfugiés africains.(2)

---

1. CM/Res.814(XXXV)

2. E/1980/L-54

4. Lors de sa trente-unième Session Ordinaire tenue en Octobre 1980 à Genève, le Comité Exécutif du Programme du Haut Commissariat des Nations Unies, a salué l'idée de la tenue d'une Conférence Internationale pour les annonces de contributions en faveur des réfugiés en Afrique et a lancé un appel à tous les Etats pour qu'ils apportent le plus grand soutien possible à la Conférence.

5. D'étroites consultations ont été engagées entre l'OUA et le HCNUR comme en témoignent :

a) La Note Verbale BPEAR/3/UNHCR-HQ/56/80 par laquelle le Secrétaire Général de l'OUA demandait au Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés de "bien vouloir prendre les mesures nécessaires devant permettre la tenue de la Conférence pour les annonces de contributions dans les meilleurs délais."

b) Un message télégraphique en date du 3 Septembre 1980 par lequel le Haut Commissaire des Nations Unies aurait en réponse à la Note Verbale susmentionnée, propose entre autres, au Secrétaire Général de l'OUA "qu'il serait souhaitable dans un premier temps de convoquer le plus tôt possible une réunion regroupant son bureau et le cabinet du Secrétaire Général des Nations Unies en vue de mettre au point une stratégie susceptible d'assurer la tenue et la réussite de la Conférence".

6. Le Secrétaire Général de l'OUA a par la suite eu à New York, en Septembre 1980, des entretiens avec son homologue, le Secrétaire Général des Nations Unies concernant les préparatifs pour ladite Conférence. C'est ainsi qu'ils ont désigné le Secrétaire Général adjoint des Nations chargé des Affaires politiques spéciales, Mr. A.B. FARAH, l'Adjoint du Haut Commissaire pour les Réfugiés, Mr. Dale de Haan et le Secrétaire Général Adjoint de l'OUA chargé des Affaires Politiques, le Dr. Peter ONU pour constituer le Comité de coordination pour la préparation de la Conférence. Le Comité de coordination a tenu deux réunions à New York le 12 Octobre et le 2 Novembre 1980 respectivement pour discuter de la préparation de la Conférence.

7. A l'issue de ces réunions, un consensus s'était dégagé en ce qui concerne les principes, les objectifs, les structures et les modalités pratiques de l'Organisation de la Conférence sur lesquels devait être axé le programme de travail dont la préparation a été confiée au HCNUR.

8. Un groupe de travail composé de représentants de l'OUA, de l'ONU et du HCNUR a été également mis sur pied et a été invité à tenir régulièrement des réunions pour coordonner les préparatifs techniques de la Conférence. Par ailleurs, le HCNUR a été invité à assurer les services de secrétariat pour la Conférence.

9. Grâce au soutien actif du Groupe africain à New York, le Comité de coordination a réussi à faire adopter par l'Assemblée Générale la résolution 35/42 appuyant l'idée de la Conférence envisagée, du 9 au 10 Avril 1981 à Genève, au niveau ministériel et sous les auspices de l'OUA, de l'ONU et du HCNUR. Les objectifs identifiés de la Conférence étaient les suivants :

- a) Attirer l'attention de l'opinion publique sur la douloureuse situation et les besoins des réfugiés africains;
- b) Solliciter des ressources supplémentaires au titre des programmes en faveur des réfugiés en Afrique;
- c) Aider les pays d'asile dans leurs efforts respectifs d'assumer le fardeau qui leur est imposé par la présence des réfugiés.

10. Dans le cadre de la préparation de ladite Conférence, un nombre considérable de journalistes étrangers y compris des équipes de radio et de télévision ont pu en présence du HCNUR et de l'OUA, visiter des camps de réfugiés et échanger des vues avec les représentants des gouvernements des pays visités afin de pouvoir une fois de retour dans leurs pays respectifs faire rapport sur le problème des réfugiés en Afrique. Les pays visités sont les suivants : Angola, Cameroun, Ethiopie, Somalie, Soudan, Tanzanie et Zimbabwe.

11. La présence à la Conférence du Président en exercice de l'OUA, S.E le Dr. Siaka Stevens, Président de la Sierra Léone, témoignait de l'importance que l'Afrique accorde au problème des réfugiés sur le continent. De même, la présence du Président de l'Assemblée Générale de l'ONU et la participation à la

Conférence de délégations de haut niveau de 99 pays et de représentants de plus de 120 organisations bénévoles en tant qu'observateurs, réaffirmait la profonde préoccupation de la communauté internationale devant le problème des réfugiés africains. Cependant, il est à déplorer que certains pays socialistes ne se soient pas associés à cet effort international.

12. La Conférence a été ouverte et présidée par la suite par le Secrétaire Général de l'ONU, Kurt Waldheim assisté du Secrétaire Général de l'OUA et du Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés. Au cours des travaux, les observations suivantes ont été faites et les décisions suivantes adoptées :

- a) Les délégués ont rendu hommage à l'OUA, à l'ONU et au HCNUR pour leur excellente initiative de convoquer une conférence internationale de ce genre sur les réfugiés en Afrique et d'assurer la participation d'éminentes personnalités;
- b) Il a été fait remarquer que cette conférence était la première de son genre, au cours de laquelle la communauté internationale a exprimé tous ses sentiments concernant la situation douloureuse des réfugiés en Afrique;
- c) La Conférence a déploré la croissance continue du nombre des réfugiés africains et la complexité de ce problème;
- d) La Conférence a noté avec regret le fait que les réfugiés en Afrique aient dû dans la majorité des cas fuir leurs pays d'origine respectifs et chercher asile dans les pays les moins avancés ou dans les pays déjà touchés par des calamités naturelles comme la sécheresse, les inondations et les tremblements de terre, imposant ainsi des charges supplémentaires aux structures économiques déjà fragiles de ces pays;
- e) La conférence s'est toutefois félicitée de la pratique traditionnelle des Etats africains d'accorder l'asile aux réfugiés, souvent au risque de perturber leur propre économie qui est en fait déjà paralysée par le renchérissement du prix du pétrole, par l'inflation

mondiale, les pénuries alimentaires et le fléchissement du prix de leurs rares exportations. A cet égard, la Conférence a déclaré que ces pays d'asiles sont les pays donateurs les plus sûrs, en particulier dans les toutes premières phases de la situation des réfugiés;

f) La Conférence a pris acte de l'importance que revêt l'assistance d'urgence aux réfugiés; elle a toutefois reconnu comme étant tout aussi importants les efforts que nous déployons en vue de dégager des solutions durables au problème des réfugiés en cherchant les moyens nécessaires pour assurer leur rapatriement ou en cas d'impossibilité assurer leur intégration au sein des collectivités d'accueil et pour leur permettre de se suffire à eux-mêmes;

g) La Conférence a reconnu que l'assistance que la Communauté Internationale accordait aux réfugiés africains soit 22\$ des E.U. par réfugié africain contre 50 \$ accordé à son homologue hors d'Afrique est en fait injuste et n'est pas à la mesure de la grave situation des réfugiés africains;

h) La Conférence a estimé que nous perdons de vue le problème des réfugiés africains lorsque nous envisageons d'accorder uniquement notre assistance aux réfugiés sans prêter attention, ne serait qu'un moment, aux forcés qui, dans toutes leurs formes conspirent pour créer des réfugiés. A cet égard, la Conférence a estimé qu'on plus des calamités naturelles, toutes les situations de réfugiés en Afrique sont intimement liées aux cas de violations des droits de l'homme et du peuple. La Conférence a toutefois décidé de ne pas discuter des causes profondes du problème des réfugiés quelles qu'elles soient, étant donné qu'il ne s'agissait pas là d'un des objectifs de la Conférence. Il a été par ailleurs convenu qu'il conviendrait cependant de garder à l'esprit ces causes profondes au cours des travaux de la Conférence.

i) La Conférence a salué l'esprit de coopération qui existe entre l'OUA et le HCNUR tel qu'illustré par les réalisations des deux organisations dans le domaine des services en faveur des réfugiés,

en particulier au cours de ces dernières années. A cet égard, les participants ont évoqué la Conférence d'Arusha sur les Réfugiés de Mai 1979 et la CIARA elle-même;

- j) La Conférence a toutefois reconnu que le problème des réfugiés africains a empiré et dépassé les proportions raisonnables, en particulier au cours de ces deux dernières années et ne peut plus être considéré comme un problème exclusivement africain. En conséquence, les participants ont déclaré qu'il était moralement du devoir de l'humanité tout entière d'apporter son appui moral et matériel aux réfugiés jusqu'à ce que l'on trouve une solution durable à ce douloureux problème;
- k) La Conférence a également reconnu qu'étant donné que la situation déplorable des réfugiés en Afrique risque de durer pendant quelque temps encore, la CIARA n'était pas une fin en soi mais plutôt la phase initiale d'une opération à long terme au cours de laquelle des missions d'enquête devront être organisées, des activités de collecte de données et d'informations exactes entreprises et des études de faisabilité et autres menées en vue de définir les priorités et de formuler des projets dont l'impact sur la situation des réfugiés africains contribuera probablement à la recherche de solutions plus durables.
- l) La Conférence a salué l'initiative du Président des Etats-Unis d'Amérique, Ronald Reagan, de proclamer le 9 Avril de chaque année "Journée de secours en faveur des réfugiés africains" et d'inviter tous les Américains à s'informer davantage sur la douloureuse situation des réfugiés en Afrique;
- m) La Conférence a exprimé sa compassion pour les réfugiés et les gouvernements africains. A cet égard et dans le cadre général de ses objectifs initiaux énoncés plus haut la Conférence a annoncé des contributions d'un montant total de 560 millions de \$ des E.U. ventilées comme suit :

CONTRIBUTIONS TOTALES

annoncées à la

CONFERENCE INTERNATIONALE SUR L'ASSISTANCE AUX REFUGIES EN AFRIQUE

<u>PAYS DONATEURS</u>	<u>\$ des E.U.</u>
Algérie	300.000
Argentine	500.000
Australie	11.627.906
Belgique	2.492.754
Canada	18.823.529
Chine	1.000.000
Chypre	3.000
Danemark	9.090.909
Egypte	1.000.000
Finlande	2.962.963
France	2.474.747
République Fédérale de l'Allemagne	34.523.809
Ghana	50.000
Iselande	10.000
Inde	10.000
Indonésie	20.000
Italie	17.000.000
Japon	33.000.000
Corée	20.000
Lesotho	2.597
Luxembourg	17.390
Malawi	5.882
Malaisie	30.000
Hollande	9.698.276
Nouvelle Zélande	186.916
Nigéria	3.000.000
Norvège	3.000.000
Pakistane	44.000
Philippines	10.000
Arabie Saudite	30.000.000
Sierra Léone	100.000
Singapore	10.000
Espagne	1.000.000
Suède	6.493.509
Suisse	2.356.020



<u>PAYS DONATEURS</u>	<u>\$ des E.U.</u>
Tanzanie	12.500
Thaïlande	10.000
Trinitad et Tobago	2.083
Tunisie	15.000
Emirates Unis Arabes	2.000.000
Royaume Uni	13.863.636
Etats Unis d'Amérique	285.000.000
Yugoslave	78.125
Communauté Economique Européenne	68.000.000
	<u>EU \$559.845.551</u>

- a) Les participants se sont félicités du succès de la CIARA qui s'est tenue après moins d'une année de préparation et d'efforts conjoints de l'OUA et du système des Nations Unies, ils sont par ailleurs convenus de considérer les résultats de la Conférence Internationale sur l'Assistance aux réfugiés en Afrique comme une preuve de ce qui peut être réalisé lorsque diverses organisations et agences internationales dans l'esprit de la solidarité internationale, mettent en commun leurs ressources pour la cause de l'humanité tout entière.

13. Il convient d'indiquer ici que la somme annoncée à l'issue de la Conférence Internationale sur l'Assistance aux Réfugiés en Afrique et destinée à couvrir la première phase des projets en faveur des réfugiés, déjà soumis par les Etats membres de l'OUA, est supérieure de 60 millions de \$ des EU à la modeste somme de 500 millions de dollars fixée comme objectif de la Conférence. Il reste à voir à présent comment tous les gouvernements et toutes les organisations concernés utiliseront ces contributions en faveur des réfugiés en Afrique car la façon dont nous utiliserons ces contributions déterminera la réponse de la Communauté internationale à nos futurs appels à une assistance accrue aux réfugiés en Afrique.

14. En ce qui concerne l'OUA, la récente Conférence Internationale sur l'Assistance aux Réfugiés en Afrique doit être considérée et appréciée comme

une preuve éclatante de l'esprit de coopération qui existe entre l'OUA et les institutions de l'ONU, en particulier le HCNUR, dans le domaine des activités fournies en faveur des réfugiés. C'est pourquoi l'OUA s'engage à déployer les plus grands efforts pour poursuivre cette coopération avec le système des Nations Unies, et à renforcer ses programmes en faveur des réfugiés en Afrique. Cependant, par suite de l'urgence, de l'ampleur et de la complexité de la situation des réfugiés africains, il est impératif que les institutions des Nations Unies qui n'ont jusqu'ici joué aucun rôle dans la recherche d'une solution à la situation des réfugiés en Afrique, envisagent de participer aux efforts communs visant à résoudre le problème de ces réfugiés. A cet égard, l'OUA voudrait à la suite du succès de la CIARA, officiellement proposer la convocation dans les meilleurs délais d'une réunion inter-institutions sous les auspices du système des Nations Unies, afin de coordonner les activités de ces diverses institutions et d'examiner leurs rôles, leurs politiques et leurs programmes en faveur des réfugiés en Afrique.

15. L'OUA s'engage par ailleurs à poursuivre avec détermination ses efforts visant à l'élimination des causes du mouvement des réfugiés sur le continent, en accordant la priorité à l'adoption de mesures de réconciliation devant permettre aux Etats voisins en conflit de résoudre pacifiquement dans l'esprit de l'Unité Africaine et de la solidarité internationale, les différends qui les opposent.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

1981-06-15

# Rapport de la Conférence Internationale sur l'Assistance aux Réfugiés

Organisation de l'Unité Africaine

Organisation de l'Unité Africaine

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/10160>

*Downloaded from African Union Common Repository*